

dissertation le président de la V ème république

Par **marly1101**, le **02/04/2009** à **10:53**

Bonjour tout le monde

J'ai une dissertation de droit constitutionnel à réaliser

[u:35mrv1xz]John Kennedy disait « Le président des Etats-Unis a des pouvoirs extraordinaires dans des limites extraordinaires ». Cette proposition est-elle applicable au président de la République Française ?[/u:35mrv1xz]

Je vous part de ma problématique et des principales parties du plan:

[b:35mrv1xz]Dans quelle mesure le président de la république française est il "fort" ?[/b:35mrv1xz]

(je ne sais pas si c'est bien formulé ...)

réponse: dans une certaine mesure

donc, ce qui donne en

[u:35mrv1xz]I. Le président Français titulaire de grands pouvoirs[/u:35mrv1xz]

[u:35mrv1xz]II. Mais un pouvoir limité[/u:35mrv1xz]


Merci de me dire ce que vous en pensez


Bonne journée ! 

Par **Yann**, le **02/04/2009** à **11:17**

Par rapport à ce que tu proposes, je pense qu'il faudrait reformuler un peu tout ça. 

L'idée que tu veux faire ressortir de la problématique est compréhensible, mais la formulation malheureuse. Si tu dis "Dans quelle mesure le président de la république française est il "fort" ? " on peut se demander s'il ne va pas se présenter à un concours de lutte ou d'haltérophilie.

 L'idée est sympa, mais pas dans une copie.

Idem concernant le plan, là on a un peu l'impression d'un contresens car tu dis qu'il a de grands pouvoirs mais qu'ils sont limités. Ça peut surprendre d'avoir des pouvoirs en même temps grands et limités.  <http://smileys.sur-la-toile.com/repository/Reflexion/se->

gratte-le-crane.gif[/img:eczi09dl]

Je pense qu'un II tourné dans le genre "Mais l'usage de ces pouvoirs est encadré" irait un peu mieux.

Après il faut aussi voir ce qu'il y a à l'intérieur des parties.

Par **marly1101**, le **02/04/2009** à **11:50**

Pourquoi pas : Dans quelle mesure, les pouvoirs du président de la république sont-ils prépondérants ?

Je ne pense pas avoir fait de contresens dans mon plan

d'un côté, il est titulaire de pouvoirs importants mais de l'autre son pouvoir apparaît comme limité du fait qu'il partage ses compétences avec le premier ministre notamment lors des périodes dite de cohabitations

Par **Yann**, le **02/04/2009** à **13:14**

Je n'ai pas dit que c'était un contresens, j'ai juste dit que ça peut donner cette impression. Or, il faut toujours éviter qu'un correcteur ait le choix entre deux interprétations de ce qu'on écrit car il prendra toujours la mauvaise.

Bien entendu tu es seul juge de ce qui doit figurer dans ta copie.

Par **marly1101**, le **08/04/2009** à **12:09**

Bonjour, sur ce même sujet, il faut que je trouve un sujet d'actualité à mettre au début de l'introduction.

Voici ce à quoi, j'ai pensée:

Le divorce du président de la république, nicolas Sarkozy est-il licite ?

L'article 67 de la constitution tend à exclure que " le président puisse se retrouver devant une juridiction, que qu'elle soit ", l'immunité ainsi définie par cet article est à la fois civile et pénale. Liberté est donc donné au juge d'interpréter le texte constitutionnel, en l'espèce, le juge a considéré que le divorce relève de la vie privée et que la procédure civile ne relève pas du statut du chef de l'état.

Voilà, pouvez vous me dire si ceci constitue une bonne entrée en matière, si c'est bien formuler ?

merci de vos futures réponses

Par **Yann**, le **08/04/2009** à **16:14**

C'est un peu polémique, ça peut ne pas plaire.